



FOND DE PLAN

- Limite communale
- Parcelle cadastrale / immeuble
- Cours d'eau
- Courbe de niveau

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL
selon l'article 86 de la loi du 10 août 2015 relative au statut de la commune

Delimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-r zone mixte rurale

Zone de bâtiments et d'équipements publics

- BEP

Zone de sport et de loisir

- REC-1 activités de plein air

Zone de jardins familiaux

- JAR

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier et nouveau quartier :

COB	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

Zone verte :

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VIT Zone viticole
- VER Zone de verdure

Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Delimitation de plan d'aménagement particulier approuvé
- Zone d'aménagement différencié
- Zone de servitude "urbanisation"

Zone de servitude "urbanisation"

- servitude "urbanisation" - équipements
- servitude "urbanisation" - corridor écologique
- servitude "urbanisation" - cours d'eau
- servitude "urbanisation" - cimetières
- servitude "urbanisation" - topographie
- servitude "urbanisation" - zone tampon
- servitude "urbanisation" - 23 rue des Romains
- servitude "urbanisation" - redistribution

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- couleur pour projets de mobilité douce
- couleur pour projets de canalisation pour eaux usées

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives :

- à l'aménagement du territoire
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de feu

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES (à titre indicatif)

- Biotope - art. 14 et/ou 17 de la loi du 18 juillet 2018
- Habitat d'espèces - art. 17 et/ou 21 de la loi du 18 juillet 2018

Ref. : 58C/007/2019

Saisine du Conseil Communal	23/10/2020
Avis de la Commission d'Aménagement	05/10/2020
Avis du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	12/05/2020
Vote du Conseil Communal	13/01/2021
Approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	24/08/2021
Approbation du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	09/04/2021

Fond de plan :
© droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (copie et reproduction interdites)
BD-100 : origine cadastre (2018)
BD-102 : origine cadastre (2015)

MAIRIE D'OURANGE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WALDBREDIMUS

PROJET :

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET :

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL
Localités de Ersange, Trintange et Roedt

IND	DATE	DESIGNÉ	INITIALE	VISA	INITIALE	VISA	VALIDE
U	16.09.21	HAB	MAC	MAC	MAC	MAC	MAC
T	14.01.21	W.C	M.C	M.C	M.C	M.C	M.C
S	18.11.20	GvFO	MvC	MvC	MvC	MvC	MvC
R	04.06.19	GvFO	MvC	MvC	MvC	MvC	MvC
Q	14.05.19	GvFO	MvC	MvC	MvC	MvC	MvC

Adaptations suivant approbations ministérielles
Adaptations suivant vote du CC.
adaptation éclaircissements + avis CA
ajout servitude urbanisation R
Adaptation zonage

26.04.07	GvFO	BAW	CvP	1/2500	E05864	23	U
----------	------	-----	-----	--------	--------	----	---

TR ENGINEERING
ingénieurs-conseils

Tel. : (+352) 49 00 65 1
e-mail: tr-engineering.lu
86-88, rue de l'Égalité
BP 1034
L-1010 Luxembourg